



Paris le 19 janvier 2022

Journée de l'avocat en danger : mobilisons-nous massivement sur les réseaux sociaux le 24 janvier à 11h, en publiant une photo de vous avec le #: #Protectcolombianlawyer

Depuis 2009, le SAF est partie prenante à la « Journée de l'Avocat Menacé », manifestation de soutien à nos confrères et consœurs menacés à travers le monde, se déroulant dans plusieurs villes d'Europe et se déroulant le 24 janvier chaque année.

La date du 24 janvier a été choisie en hommage à quatre confrères assassinés, le 24 janvier 1977 à Madrid, drame connu sous le nom de « massacre d'ATOCHA ».

Lors de cette journée de l'avocat en danger, nous attirons l'attention des pouvoirs publics, des institutions internationales et du grand public sur les menaces auxquelles les Avocat·es et Avocats sont confrontés dans l'exercice de leur profession.

Menacés, persécutés, réduits au silence emprisonnés et même assassinés, nos consœurs et confrères sont empêchés d'exercer librement leur profession dans de nombreux pays.

Après l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Égypte, le Honduras, l'Iran, les Philippines, le Pays basque espagnol, la Turquie et le Pakistan, cette 12^{ème} Journée de l'Avocat en Danger, est dédiée, pour la deuxième fois, à la Colombie.

En effet, cette année encore, nous sommes amenés à mettre l'accent sur la situation de nos confrères colombiens, qui subissent toujours de graves atteintes à leur liberté de défendre, leur indépendance, et même leur vie.

La Colombie reste le pays qui compte le plus grand nombre de défenseurs des droits humains assassinés en Amérique latine.

Les avocates et avocats et les défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement en danger lorsqu'ils représentent des clients dans des affaires sensibles telles que les affaires environnementales, les affaires de restitution de terres et les affaires qui concernent la Juridiction spéciale pour la paix.

Souvent associés aux causes de leurs clients, de nombreux avocates et avocats sont la cible de campagne de diffamation et de menaces de poursuites judiciaires par les autorités étatiques.

Selon un rapport publié en 2014 par le FASOL (Fonds de solidarité avec les juges colombiens) plus de 700 avocats ont été tués dans les dix années précédentes et plus de 4400 ont subi différents types d'agressions en Colombie. Selon le FASOL, 6 homicides, 26 faits de menaces, et 12 attaques ont été recensés entre janvier 2019 et avril 2021 parmi les professionnels du droit.

La Colombie n'a ni enquêté, ni poursuivi de manière appropriée les attaques et les menaces contre les avocats impliqués dans des affaires de droits de l'homme.

L'absence d'un Barreau indépendant en Colombie, entrave la représentation collective des intérêts des avocats.

A l'heure où la démocratie et ses valeurs sont menacées, il est particulièrement important de marquer notre solidarité avec nos consœurs et confrères qui, partout dans le monde, sont les piliers de l'État de droit, bien souvent au péril de leur vie et de celle de leurs proches.

Nous vous invitons à vous mobiliser massivement sur les réseaux sociaux le 24 janvier à 11h, en publiant une photo de vous avec le #: #Protectcolombianlawyer